

## Les faits saillants

Résultats de l'étude menée sur le Régime et les travailleurs autonomes



En 2010, le Conseil a mandaté le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour réaliser une étude par sondage auprès de 875 travailleuses et travailleurs autonomes ayant eu recours au Régime en 2009. Cette consultation visait à mieux comprendre les difficultés rencontrées par ces derniers lors de la prise d'un congé dans le but de prendre soin de leur nouveau-né ou de l'enfant adopté. Les

résultats préliminaires obtenus permettent de mieux comprendre leur réalité et de savoir ce qu'ils pensent du Régime.

En particulier, notons que :

- Les femmes travailleuses autonomes se retrouvent présentes en plus grand nombre dans le régime particulier que les hommes qui sont travailleurs autonomes (la présence de ces derniers dans l'un ou l'autre des régimes est habituellement conditionnée par la mère qui généralement est la première à bénéficier du Régime).
- les congés sont généralement pris en totalité et la durée est jugée suffisante. La nécessité de reprendre le travail et l'impossibilité de s'absenter trop longtemps sont les principales raisons évoquées lorsque les parents ne les utilisent pas entièrement;
- lorsque la travailleuse ou le travailleur continue ses activités professionnelles, c'est principalement pour conserver des clients et des contrats;
- les perceptions qu'ont ces travailleuses et ces travailleurs à propos du Régime sont surtout positives et, pour 42 % des personnes sondées, ce dernier apporte une sécurité financière qui a eu une influence sur leur décision d'avoir un enfant.